

Chartres, le

**13 JAN. 2022**

Monsieur,

Vous avez conduit l'enquête publique relative aux demandes d'autorisation environnementale (ICPE et IOTA -Loi sur l'eau) déposées par la société d'Exploitation de Matériaux de Carrières pour l'extension de sa carrière de sables située lieu-dit « Les petits buissons » sur la commune de Hanches.

Celle-ci s'est déroulée du 12 novembre au 13 décembre 2021.

Vous avez remis votre rapport d'enquête et vos conclusions motivées le 11 janvier 2022.

A la lecture de ce rapport, il est apparu qu'il ne mentionnait pas la délibération du Conseil Municipal de Droue-sur-Drouette et après vérification, il s'avère que vous n'avez pas reçu cette délibération en raison d'une erreur de destinataire.

Afin de permettre de corriger cette erreur et comme évoqué lors de votre conversation téléphonique avec mes services, nous vous adressons la délibération et vous invitons à vous rapprocher de l'exploitant pour lui en faire part.

Dans ces conditions, un délai supplémentaire vous est accordé, jusqu'au mardi 18 janvier 2022, pour la remise de votre rapport d'enquête et de vos conclusions, après modifications.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

PJ : 1 délibération du Conseil Municipal de Droue-sur-Drouette

**Le Préfet, pour Le Préfet,  
Le Secrétaire Général**



**Adrien BAYLE**

**Monsieur Jean-François ROLLAND**  
**5, rue Emmeline**  
**28480 BEAUMONT-LES-AUTELS**